

Communication N° 10 - 2015 au Conseil communal

Séance du 27 mai 2015

Dégâts causés par les intempéries de début mai 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les intempéries du début du mois de mai ont provoqué de nombreux dégâts en Suisse romande et la Ville de Pully n'a pas été épargnée. A titre indicatif, des glissements de terrain ont été constatés au ch. de la Gravière et sur plusieurs chemins forestiers. A ce jour, tous les sites ont été sécurisés et les études et travaux urgents sont en cours de réalisation.

Comme le permet le Règlement communal du Conseil communal, ces coûts imprévisibles, nécessitant la réalisation d'études et de travaux urgents, seront financés par le biais de comptes budgétaires et un crédit vous sera demandé dans le cadre du préavis « crédits supplémentaires - 2^{ème} série » qui sera présenté lors de la séance du Conseil communal du mois de novembre 2015.

Un diagnostic complet ainsi que le montant et le mode de financement des travaux les plus importants vous seront communiqués ultérieurement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner